

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exercice 2010



sommaire

ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les obligations des collectivités en matière de déchets	2
Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	2
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)	2
L'organisation du SDEDA	3
Composition du SDEDA au 31 décembre 2010	3
Organisation du SDEDA	4
Compétences exercées	5
Marché de prestations de service	5
Contrats de valorisation	7
2010, une année tournée vers l'optimisation	9
Les flux de déchets	9
Éléments financiers liés au traitement des déchets	10
Éléments financiers liés à la revente des déchets	11
Performances de valorisation des collectivités	12
Études et travaux réalisés	13
Étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage	13
Aménagement paysager	13
Évolution sur 5 ans	14
Les flux de déchets	14
Les flux des emballages et des papiers	16

COMMUNICATION

Ambassadeur du tri : un métier de proximité	17
Porte à porte	17
Animations scolaires 2009/2010	18
Animations scolaires 2010/2011	19
Autres animations (hors cadre scolaire)	19
Animations événementielles	20
Réunions publiques	22
Actions vers les publics relais	22
Visites de Trival'Aube	22
Une communication grand public	23
Un site Internet et une Web TV	23
Des spots publicitaires	24
Communication écrite	24
Relation presse	24
Projets 2011	24

2010, une année pour l'optimisation une année pour le tout numérique

éditorial

Danièle Boeglin

présidente du SDEDA

Les premières années d'existence de notre syndicat (2002-2004) furent consacrées à la construction de 15 déchèteries.

Puis en 2004, le SDEDA prenait sa compétence actuelle : le traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aube. Cette prise de compétence ne s'est pas faite sans difficultés : en attendant l'intégration de chacune de ses collectivités membres, le SDEDA a dû gérer jusqu'à 70 marchés de traitement.

En 2010, l'objectif que les élus aubois s'étaient fixés dès 2001 est enfin atteint : avoir un syndicat départemental de traitement avec un marché unique et des prix compétitifs. Le nouveau marché a en effet permis une baisse des coûts de 1,5 % (3,3% si l'on intègre la baisse des tonnages en ordures ménagères résiduelles et le retour de TGAP).

L'année 2010 aura également été marquée par le lancement d'une étude quant au futur mode de traitement des ordures ménagères résiduelles. La société ENVINERGIE, qui a été retenue pour travailler sur ce sujet, présentera aux membres du Comité Syndical, début 2011, les scénarii les plus pertinents.

Cette année souligne également le passage du SDEDA à l'ère numérique : en janvier, furent mis simultanément en ligne le site Internet de notre syndicat ainsi qu'une Web TV sur Youtube. Grâce à ces nouveaux outils de communication, le SDEDA s'assure d'être toujours au plus près des habitants et de ses collectivités adhérentes pour toujours mieux les informer.

Enfin, il n'aura échappé à personne que notre rapport d'activités fait peau neuve avec un format plus synthétique et une mise en page améliorée. Aussi, je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce document et je vous invite à prendre contact avec nous pour de plus amples renseignements.

Nous travaillons pour vous et nous sommes à votre entière disposition.

Les obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Selon la législation, les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale : la collecte et le traitement ou, uniquement le traitement. Les collectivités ayant en charge le service public d'élimination des déchets ménagers doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

L'organisation du SDEDA

Du fait des regroupements successifs des communes auboises, la composition du SDEDA est en constante évolution. En 2010, pour la première fois, les marchés de traitement des déchets ménagers intègrent l'ensemble des collectivités adhérentes.

Composition du SDEDA au 31 décembre 2010

Le SDEDA est constitué de 49 entités membres réparties comme suit :

- 26 communes isolées
- 23 établissements publics de coopération intercommunale (SIVU, SIVOM, Communautés de Communes (CC), Communauté d'Agglomération (CA)).

Au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes du Barséquanaise a adhéré au SDEDA. Cette dernière s'est substituée au SIVOM de Mussy-sur-Seine, à 11 communes membres du SICTOM Seine Champagne, à 5 communes membres du SIEDMTO et aux communes de Bar-sur-Seine, Jully-sur-Sarce, Merrey-sur-Arce, Villemorien et Villiers-sous-Praslin.

49

26

23

Communes indépendantes

ARCIS-SUR-AUBE
BOULAGES
CHAMPIGNY-SUR-AUBE
COURTERANGES
DIERREY-SAINT-JULIEN
DOLANCOURT
DOSNON
FONTAINE-LES-GRES
GRANDVILLE
LAINES AUX BOIS
LE CHENE
MERREY-SUR-ARCE
MESNIL-LA-COMTESSE
NOZAY
ORMES
POUAN LES VALLEES
RILLY LA SAINTE SYRE
SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE
SAINT-NABORD-SUR-AUBE
SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE
TORCY-LE-GRAND
TORCY-LE-PETIT
TORVILLIERS
VERRIERES
VIAPRES-LE-PETIT
VILLETTE-SUR-AUBE

Établissements publics de coopération intercommunale

Communauté de l'Agglomération TROYENNE
Communauté de Communes du NOGENTAIS
Communauté de Communes de la région de BAR-SUR-AUBE
Communauté de Communes du CHAOURCOIS
Communauté de Communes de l'ORVIN et de l'ARDUSSON
Communauté de Communes des portes du PAYS D'OTHE
Communauté de Communes du PAYS D'OTHE AIXOIS
Communauté de Communes de PLANCY-L'ABBAYE
Communauté de Communes des portes de ROMILLY-SUR-SEINE
Communauté de Communes SEINE MELDA COTEAUX
Communauté de Communes du VAL D'ARMANCE
Communauté de Communes de SOULAINES
Communauté de Communes de l'ARCE et de l'OURCE
Communauté de Communes du CHAVANGEAIS
Communauté de Communes de la région de RAMERUPT
Communauté de Communes du BARSEQUANAIS
Communauté de Communes de la région des RICEYS
SICTOM SEINE CHAMPAGNE
SIEDM BOUILLY-MOGNE-AUMONT
SIEDMTO
SIVOM de la région de MERY-SUR-SEINE
SIVOM de la région de SAINT-MESMIN
SIVU NORD AUBE ENVIRONNEMENT

Organisation du SDEDA

Le fonctionnement du SDEDA est assuré par une assemblée syndicale composée de 44 membres renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales.

La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

→ **Collège des communes** : un délégué et un suppléant sont élus par les représentants des communes adhérentes de chaque arrondissement.

→ **Collège des EPCI** : des délégués et suppléants sont désignés par chaque EPCI.

Le nombre de délégués est déterminé en fonction de la tranche de population :

0 à 10 000 habitants : 1 délégué

10 001 à 20 000 habitants : 2 délégués

20 001 à 60 000 habitants : 3 délégués

60 001 à 100 000 habitants : 6 délégués

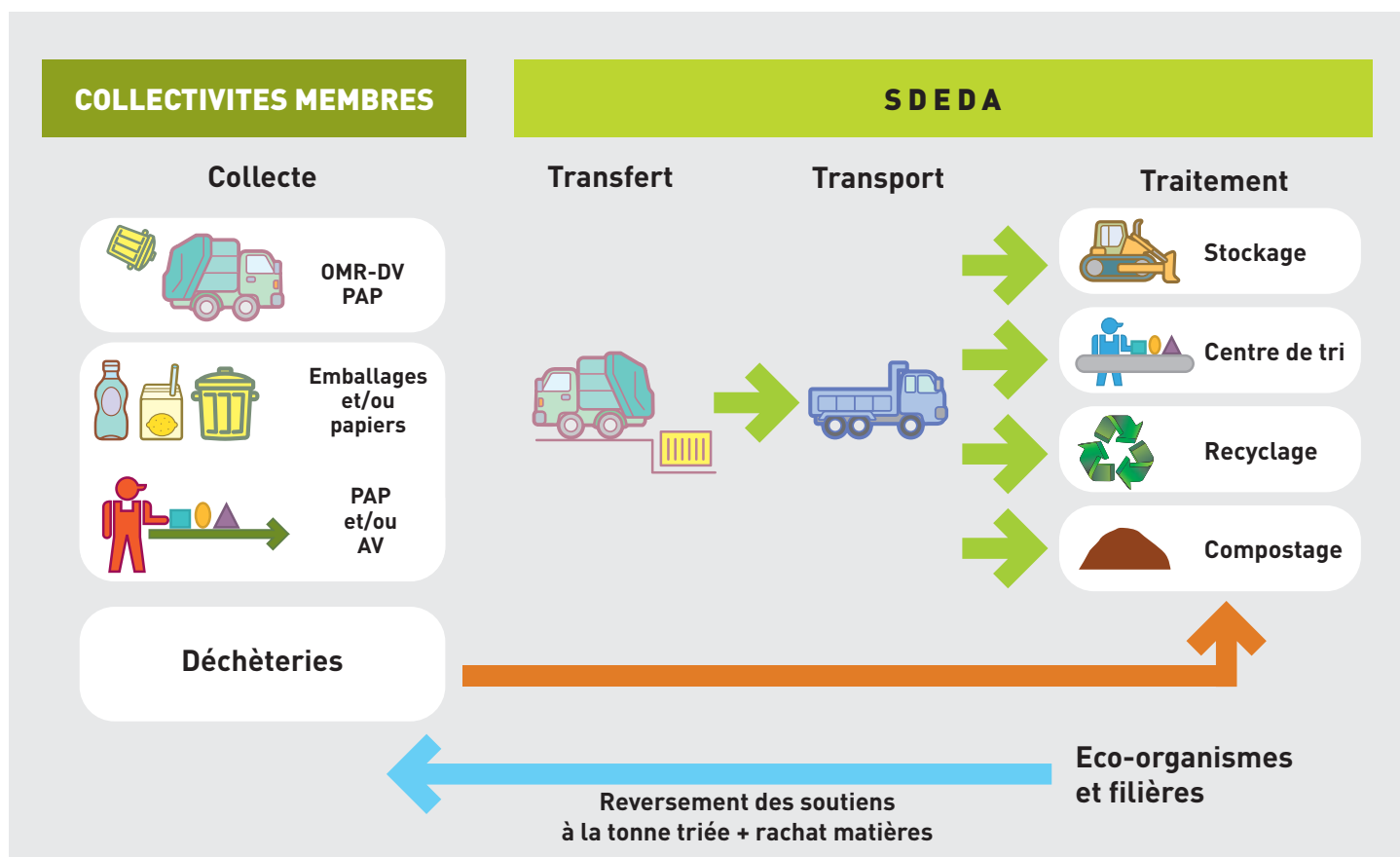
Plus de 100 000 habitants : 13 délégués

→ **Collège du Département** : un représentant est désigné par le Conseil Général avec voix consultative.

La Présidente (Madame Danièle BOEGLIN) et les Vice-présidents (Messieurs Nicolas JUILLET et Patrick DYON) ont été élus au sein du Comité Syndical.

44

membres
renouvelés
tous les six ans



Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

Marchés de prestations de service

L'ensemble des collectivités est intégré dans les contrats du SDEDA tant pour les dépenses de traitement que pour les recettes issues de la valorisation.

Le SDEDA gère les contrats de prestations de services et détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes de versement et un liquidatif d'ajustement.

Le SDEDA gère actuellement deux marchés départementaux pour les prestations de tri et traitement des déchets de l'ensemble des collectivités du département (décomposés en 7 lots).

Les nouveaux marchés ont débuté le 1^{er} janvier 2010 pour une durée ferme de 4 ans dans le cadre de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

Depuis la mise en oeuvre du marché, des réunions régulières sont programmées avec les prestataires. En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux à partir de la norme X 30-437 et de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

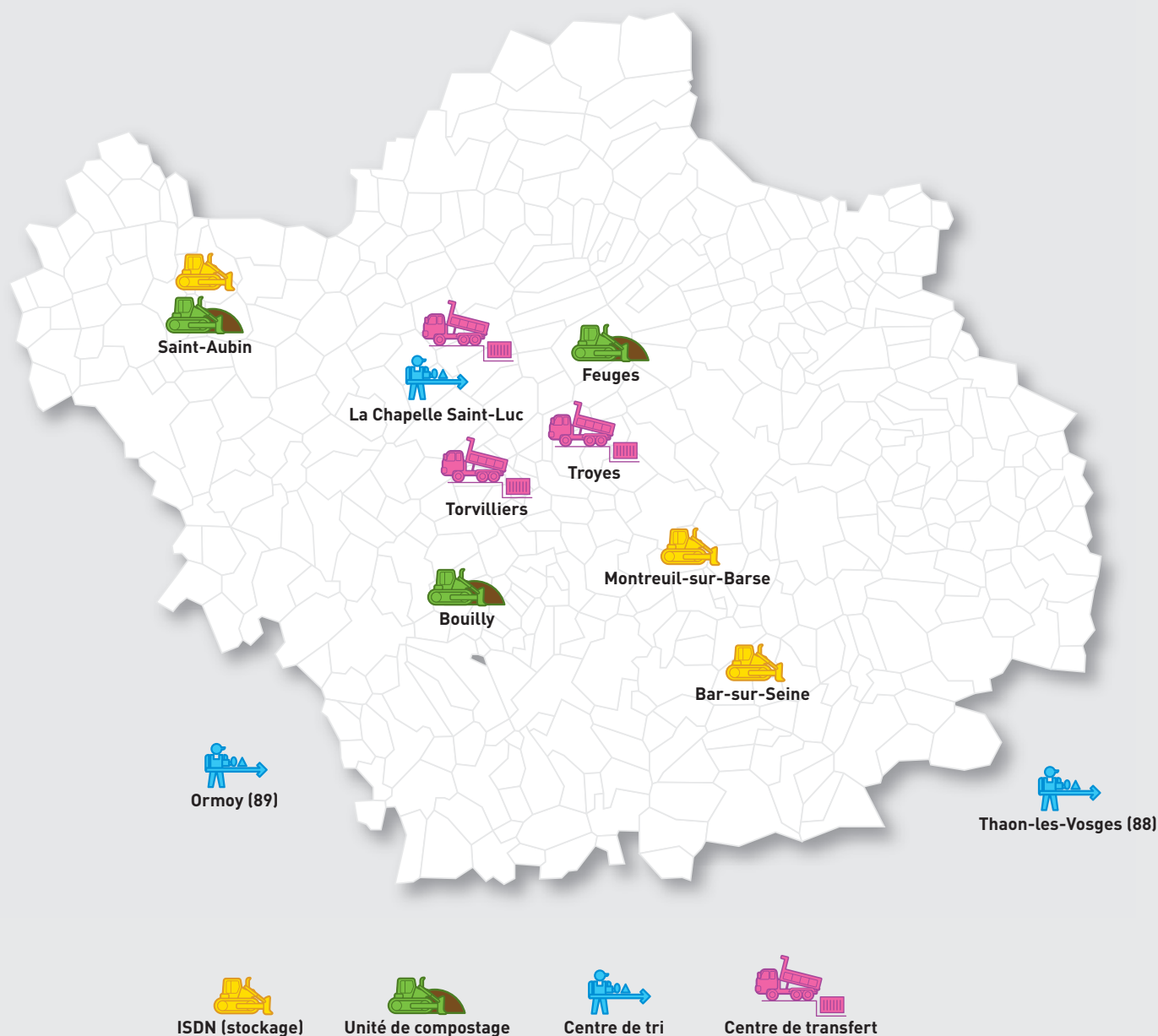
Un plan de prélèvements et de caractérisation des emballages et des papiers

Afin de suivre la qualité des collectes, le SDEDA a mis en place pour chaque collectivité un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers.

Ce suivi a pour objectifs de :

- **Ne pas engendrer un éventuel avenant avec les prestataires de tri** dans le cadre du marché départemental.
- **Optimiser le nombre de caractérisations** pour assurer ses autres missions.
Le SDEDA a réalisé 407 caractérisations en 2010. La charge de travail représente environ 548 heures de travail soit 78 jours Equivalent Temps Plein environ hors temps d'exploitation des données recueillies.
- **Améliorer le suivi des prestations.**
- **Uniformiser les caractérisations.**

Organisation du traitement dans l'Aube



Contrats de valorisation

Le SDEDA est par ailleurs l'interlocuteur des sociétés de valorisation et des sociétés agréées.

Les recettes financières se décomposent en trois parties :

1. Les soutiens à la tonne triée (STT) de la part des deux sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe.
2. Les recettes liées au contrat de la société Ecofolio.
3. Les recettes liées à la vente d'emballages du contrat garantie de reprise et issues de la vente des Journaux/Revue/Magazines et Gros de magasin.

Le SDEDA restitue aux collectivités la totalité des montants financiers issus de la vente des emballages et des papiers en fonction de leurs performances et du prix de reprise des matériaux.

Concernant les recettes des sociétés agréées (Eco-Emballages et Adelphe), le Comité Syndical a décidé que :

- Le SDEDA conserve, pour son fonctionnement, 15 % des recettes perçues de la part des 2 sociétés agréées avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le calcul de la répartition des soutiens financiers est réalisé à l'aide du logiciel E-Compare fourni par la société Eco-Emballages.
- L'intégralité des soutiens de la société Ecofolio est reversée aux collectivités.

Afin d'encourager les collectivités à améliorer leurs performances de valorisation, il a été proposé une majoration des soutiens sous forme d'un pourcentage de « prime » aux 3 collectivités dont les performances annuelles (hors verre) sont les meilleures en kg/habitant/an.

En 2010, ont ainsi été récompensées le SICTOM Seine Champagne (4 112,39 €), la CC de la région de Ramerupt (1 148,83 €) et la commune de Torvilliers (361,23 €).

3 outils au service des collectivités

Eco-Emballages et Adelphe

Le SDEDA a signé un contrat programme de durée (CPD) barème D avec les sociétés agréées Eco-Emballages et Adelphe avec une échéance au 31 décembre 2010.

Le SDEDA a choisi le principe de la garantie de reprise par les filières proposées par les sociétés agréées pour les matériaux à valoriser.

Les matériaux concernés sont les emballages ménagers :

- l'acier, l'aluminium, les cartons dits EMR, les flacons en plastique, les emballages liquides alimentaires avec la société Eco-Emballages.
- le verre avec la société Adelphe.

Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec la société Ecofolio avec une prise d'effet au 1er octobre 2006.

Le SDEDA gère la déclaration des flux collectés de papiers (catégorie 1.11) valorisés sur l'année 2010 afin de pouvoir solliciter les soutiens financiers pour cette même période.

Contrats de valorisation emballages et des papiers

Compte tenu que le Contrat d'Aide à la Performance (CAP) barème E n'est pas encore signé par le SDEDA, un avenant de prolongation a été engagé avec chaque filière de valorisation des emballages avec une échéance au 30 juin 2011 pour permettre la valorisation et la revente des emballages.

Les filières de valorisation des emballages

Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
ACIER	Arcelor Mittal	Boîtes de conserves, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
ALUMINIUM	Regeal-Affimet	Boîtes de conserves, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
CARTONS/CARTONNETTES (EMR)	Revipac	Emballages de céréales, lessives... Cartons bruns	Cartons et cartonnettes d'emballages
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES (ELA)	Revipac	Boîtes de lait, jus de fruits...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à oeufs...
FLACONNAGES PLASTIQUES	Valorplast	Bouteilles de boissons, détergents...	Fibres textiles, tuyaux, bacs de collecte...
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles en verre

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Sorepar, Chazelle Tri Valorisation et Onyx Est), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revues/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de gros de magasin avec des papeteries.

Les filières de recyclage des papiers

Matériau	Filière concernée	Nature des emballages	Transformation
JOURNAUX/REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Journaux/Revues/Magazines	Papier journal
ECRITS COULEURS ET DIVERS PAPIERS	Filière papiers (Sita Négocce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes...	Papier

2010, une année tournée vers l'optimisation

L'année 2010 est marquée par une maîtrise des dépenses du fait des marchés départementaux et de la diminution des quantités de déchets produits. Par ailleurs, on observe une forte augmentation des recettes du fait de la progression des tonnages valorisés et de la valeur des matières.

Les flux de déchets

Ordures Ménagères (OM)

Sur la base de 300 850 habitants collectés, la production est de 303,5 kg/habitant/an.

Déchets Verts (DV)

Sur la base de 91 870 habitants collectés, la production est de 95,7 kg/habitant/an.

Journaux/Revues/Magazines (JRM)

Sur la base de 254 741 habitants collectés, la production est de 24,1 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML)

Sur la base de 254 741 habitants collectés, la production est de 16,3 kg/habitant/an.

Emballages Ménagers Légers (EML)

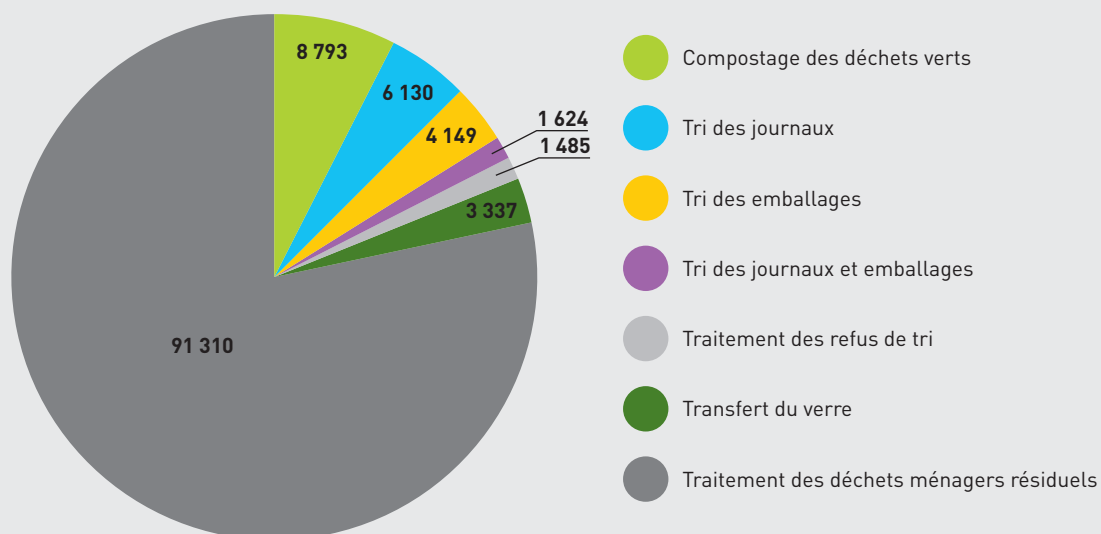
ET Journaux/Revues/Magazines en mélange (JRM)

Sur la base de 46 109 habitants collectés, la production est de 35,2 kg/habitant/an.

Verre

Sur la base de 122 376 habitants collectés, le transfert est de 26,1 kg/habitant/an.

Répartition des tonnages par type de déchets (t)



116 828

tonnes de
déchets ménagers

Éléments financiers liés au traitement des déchets

Marchés

En 2010, le SDEDA a géré 7 contrats de transfert, traitement des ordures ménagères, compostage des déchets verts, tri des emballages et des papiers.

Fiscalité

Le SDEDA gère 2 budgets depuis le 1^{er} janvier 2004 : un budget principal et un budget annexe. Ce dernier est celui sur lequel sont affectées les dépenses liées à ses compétences (personnel, factures, recettes...).

Ce budget a été assujéti à la TVA par la voie fiscale selon les dispositions de l'article 260 A du Code Général des Impôts.

Les coûts

Le coût total du traitement pour les collectivités en 2010 est de : 8 835 829 € TTC et **baisse pour la première fois depuis 5 ans de 3,3 %** en raison de conditions financières plus avantageuses des nouveaux marchés du SDEDA, d'un retour de TGAP de 2009 et de la baisse de tonnages de certains déchets.

Pénalités

Des pénalités ont été appliquées à une société pour non-respect des clauses du marché pour un montant de 41 625 € reversés aux collectivités qui ont subies les pertes financières afférentes.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

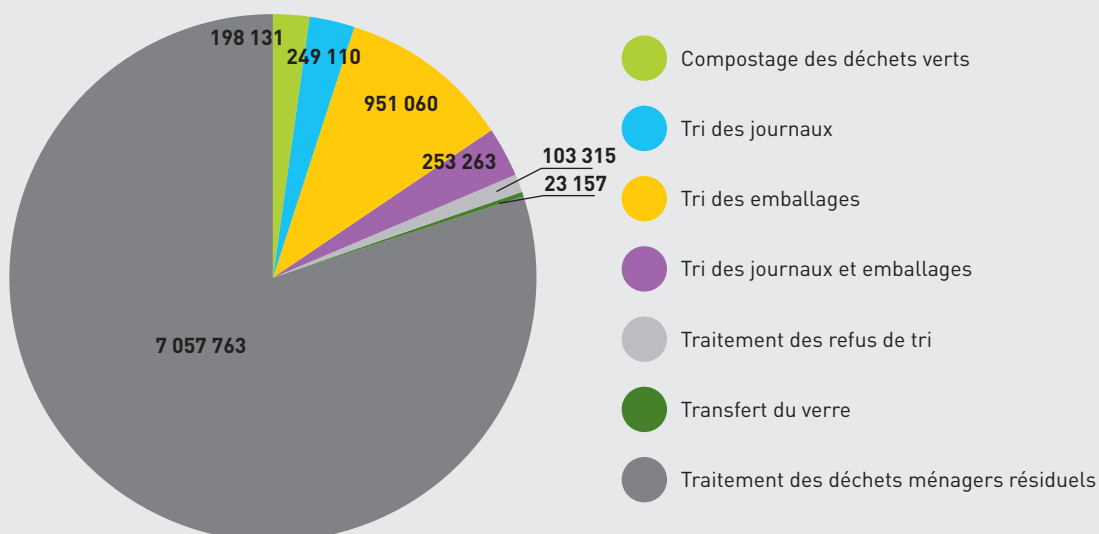
En 2009, la TGAP facturée par les exploitants d'ISDND (centres de stockage) fut de 13 € HT/t, or après d'âpres négociations et discussions avec les services des douanes, le montant de la TGAP aurait dû être de 10 € HT/t du fait des investissements de ces sociétés pour des qualifications ISO 14001 et pour avoir atteint un taux de valorisation de biogaz au moins égal à 75 %.

Le montant reversé au SDEDA en 2010 est de 215 373,88 € TTC (ISDND de Montreuil-sur-Barse), montant qui a été immédiatement déduit des sommes à payer par ses adhérents en 2010. Pour l'ISDND de Saint-Aubin, le montant financier devrait être régularisé en 2011.

8 836

milliers d'euros
de dépenses

Répartition des coûts par type de déchet (€ TTC)



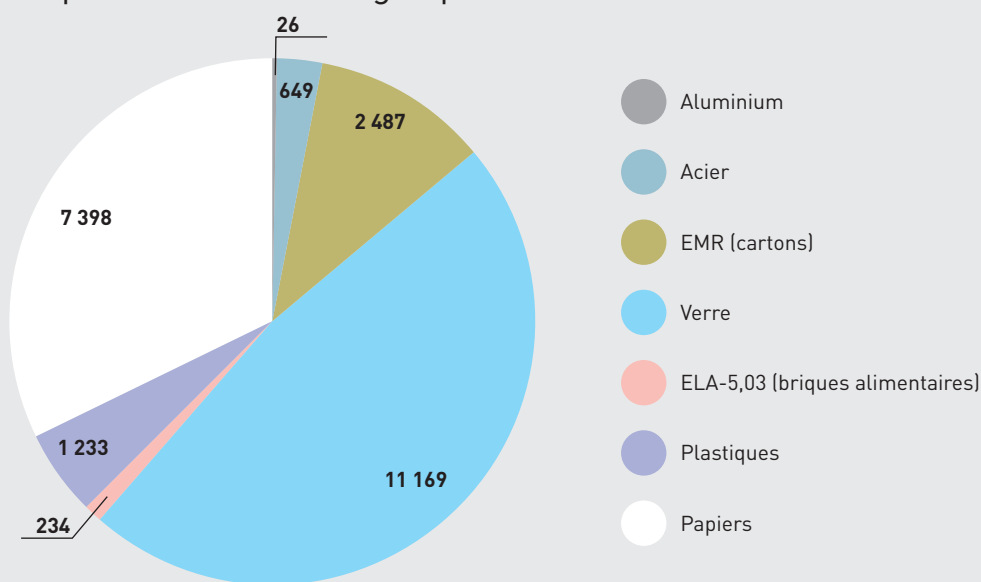
Éléments financiers liés à la revente des matériaux

Le tri des matériaux collectés sélectivement et valorisés dans le cadre des contrats du SDEDA ont permis la valorisation de 15 798 tonnes d'emballages et de 7 398 tonnes de papiers.

23 196

tonnes de
matériaux revendus

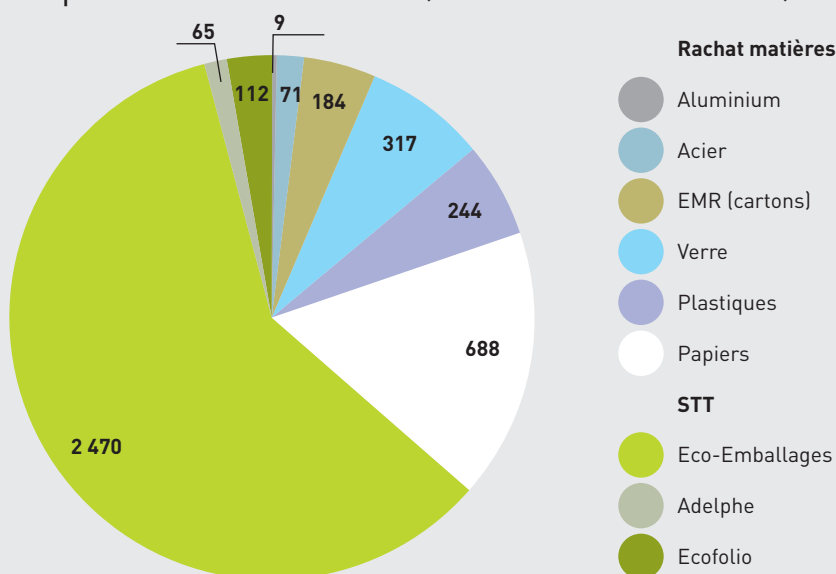
Répartition des tonnages par matériau (t)



4 160

milliers d'euros
de recettes

Répartition des recettes (en millier d'euros HT)



Le prix de reprise des briques alimentaires (ELA) est de 0 €.

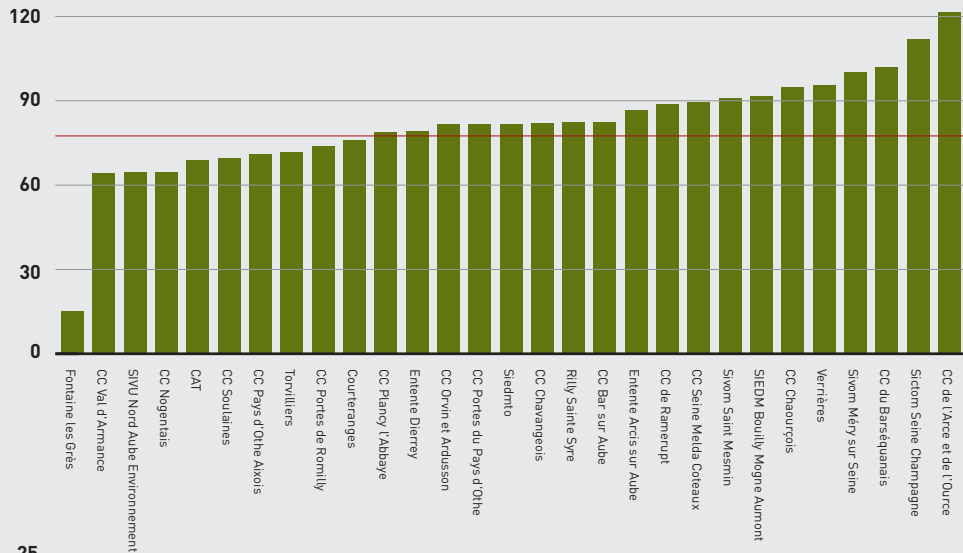
Du fait que le SDEDA est assujéti à la TVA, un rescrit fiscal a impliqué la perception de recettes issues de la vente d'EMR, de papiers et de plastiques en € TTC.

Les trois collectivités assujétiées à la TVA ont ainsi perçues des recettes en € HT et TTC tandis que les autres collectivités n'ont perçues que des recettes € HT.

Performances de valorisation des collectivités

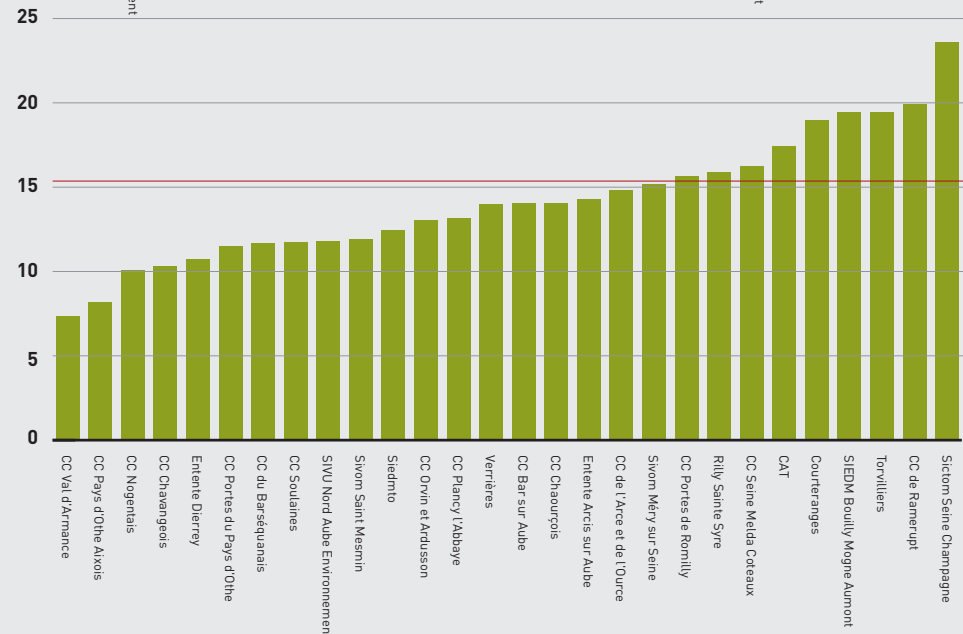
acier, aluminium,
emr-cartons, emballages
liquides alimentaires,
plastique, verre,
journaux/revues/magazines

77,1
kg/habitant/an



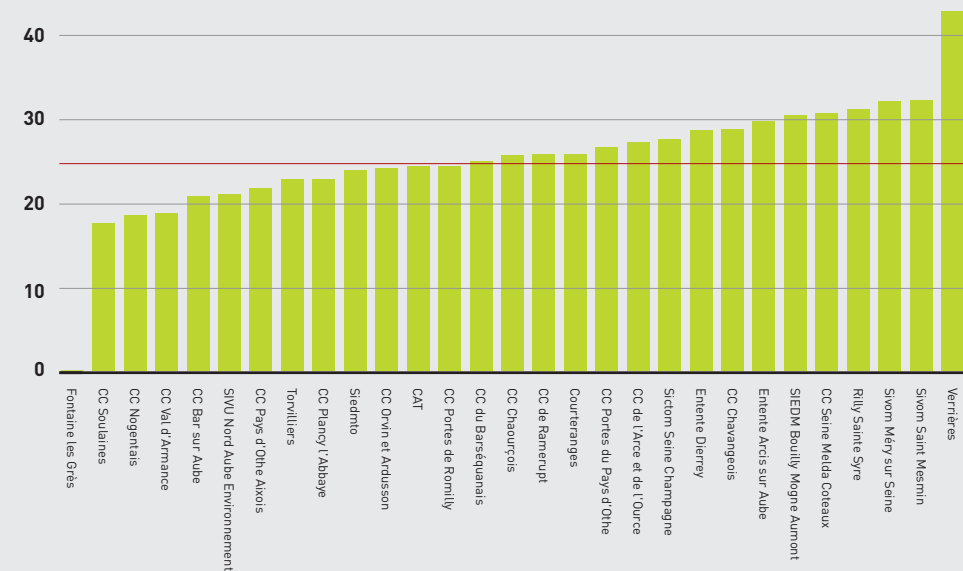
acier, aluminium,
emr-cartons,
emballages liquides
alimentaires, plastique

15,4
kg/habitant/an



JRM+GdM
(papiers)

24,6
kg/habitant/an



Etude et travaux réalisés

Le SDEDA marque sa volonté de mener les réflexions nécessaires sur l'avenir du traitement des déchets ménagers de l'Aube.

Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Face aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la durée de vie des installations de traitement du département, le SDEDA a lancé une consultation pour assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du choix du futur système de traitement des déchets ménagers et assimilés du département de l'Aube.

Cette étude d'un montant de 67 200 € HT se décompose en 4 parties :

- analyse de la situation actuelle du SDEDA en matière de gestion des déchets, état des lieux
- analyse des orientations des institutions et des autres collectivités, contexte élargi
- analyse critique et élaboration de scénarii de système de traitement
- modes de gestion du système de traitement

En 2010, 5 réunions ont été organisées et une présentation des conclusions de l'étude devrait être faite au Comité Syndical en mars 2011.

Aménagement paysager

Dans la continuité de l'amélioration de l'intégration paysagère du centre de transfert des Écrevolles, une dépense de 4 440 € HT a été engagée.

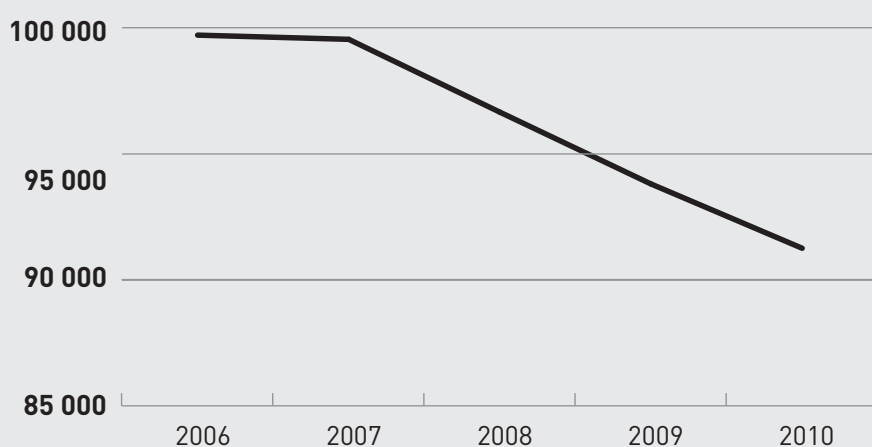


Evolution sur cinq ans

La gestion des déchets pour l'ensemble des collectivités dans un même contrat permet la maîtrise de la production des déchets et donc des coûts. Par voie de conséquences, les recettes liées à la valorisation ont pu progresser.

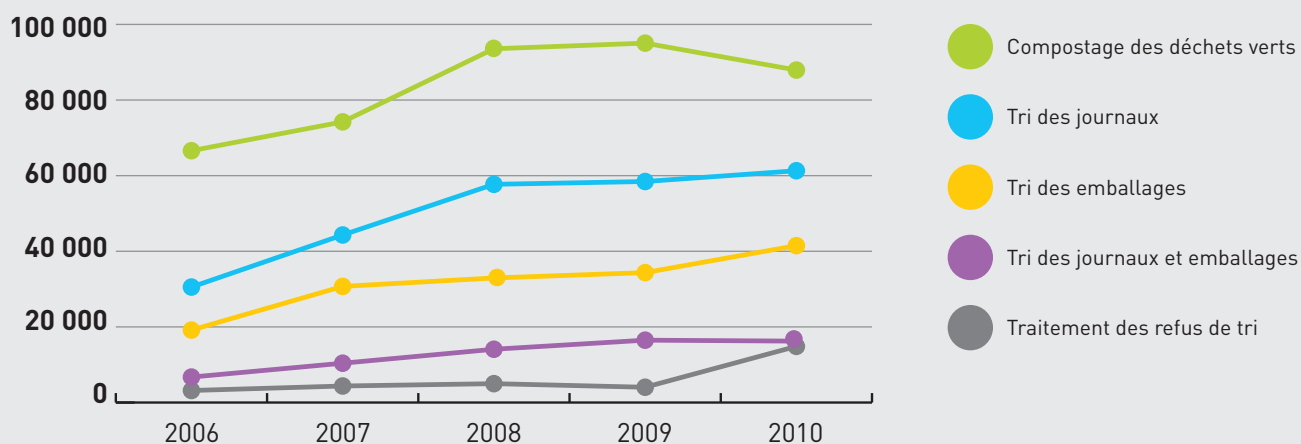
Les flux de déchets

Traitement des déchets ménagers résiduels (t)



Le SDEDA gère l'intégralité des flux depuis 5 ans majoritairement dans le cadre de ses propres marchés. La baisse représente 8.4 %.

Évolution des tonnages de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (t)



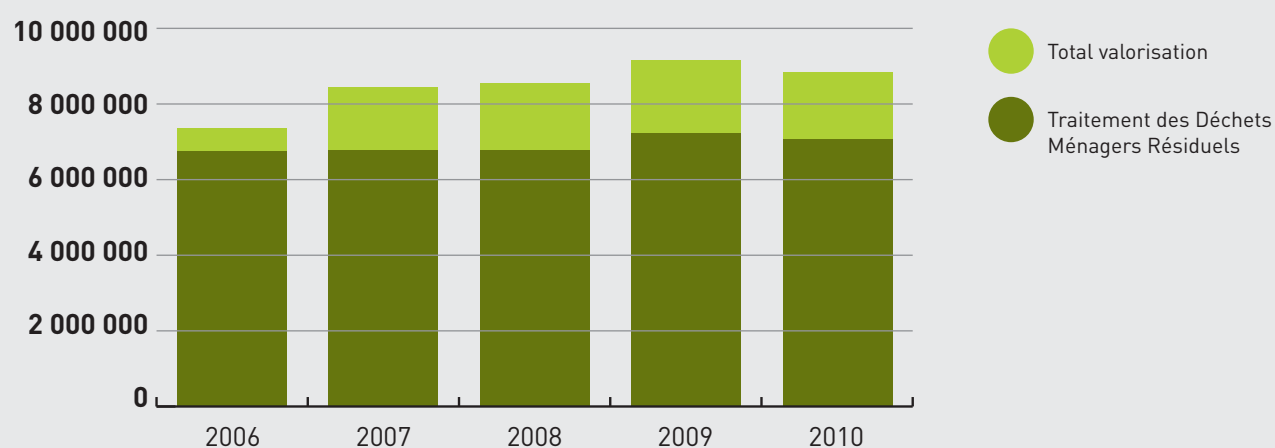
La progression des tonnages d'emballages et de papiers est due à deux facteurs :

- l'intégration des collectivités dans les marchés de tri du SDEDA
- l'amélioration quantitative des collectes sélectives.

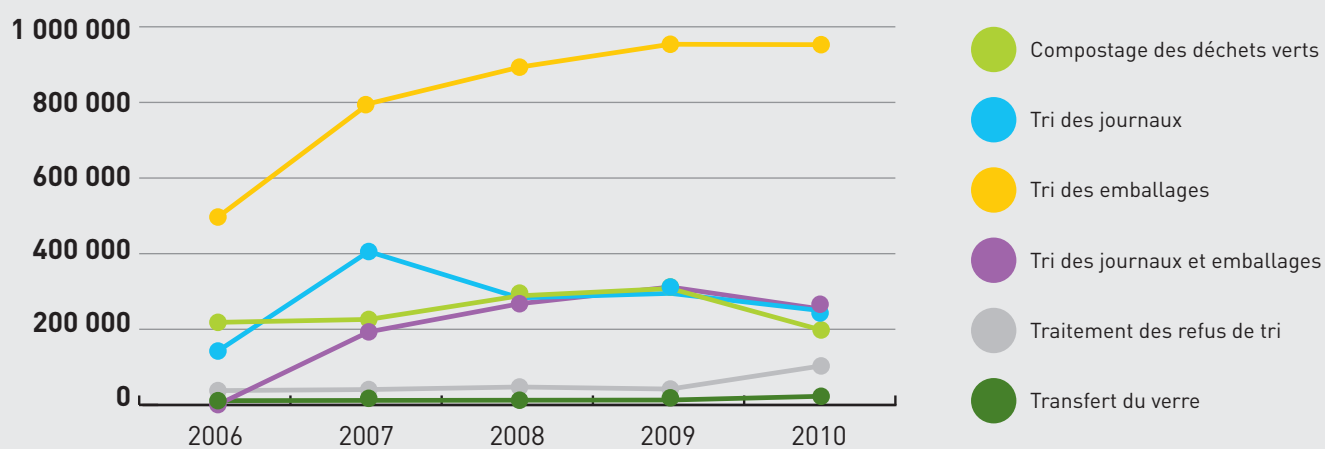
La baisse des tonnages de déchets verts est probablement liée aux conditions climatiques.

L'augmentation des refus de tri en 2010 n'est pas due à une dégradation de la qualité des collectes sélectives mais à leur intégration complète dans les nouveaux marchés du SDEDA.

Répartition des coûts de traitement global des déchets (€)



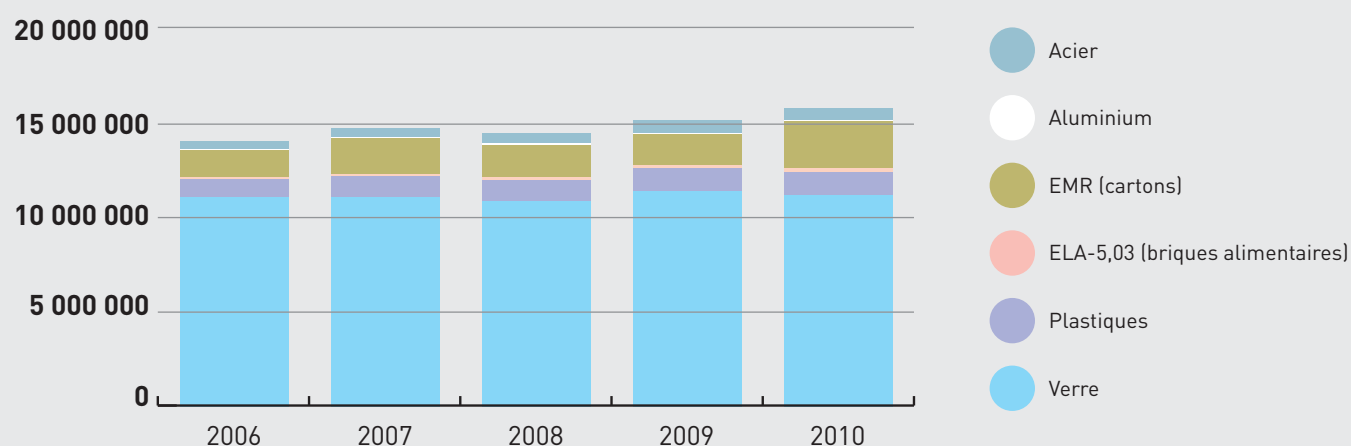
Évolution des coûts de traitement liés à la valorisation des déchets collectés sélectivement (€)



L'augmentation du coût de tri des emballages est due à l'intégration des collectivités dans les marchés du SDEDA. L'augmentation du coût des refus de tri est liée à leur prise en compte complète dans les nouveaux marchés du SDEDA. En revanche, l'impact des nouveaux marchés de prestations depuis 2010 indique manifestement un effet à la baisse sur les coûts globaux de traitement couplé à une baisse des tonnages produits (déchets verts).

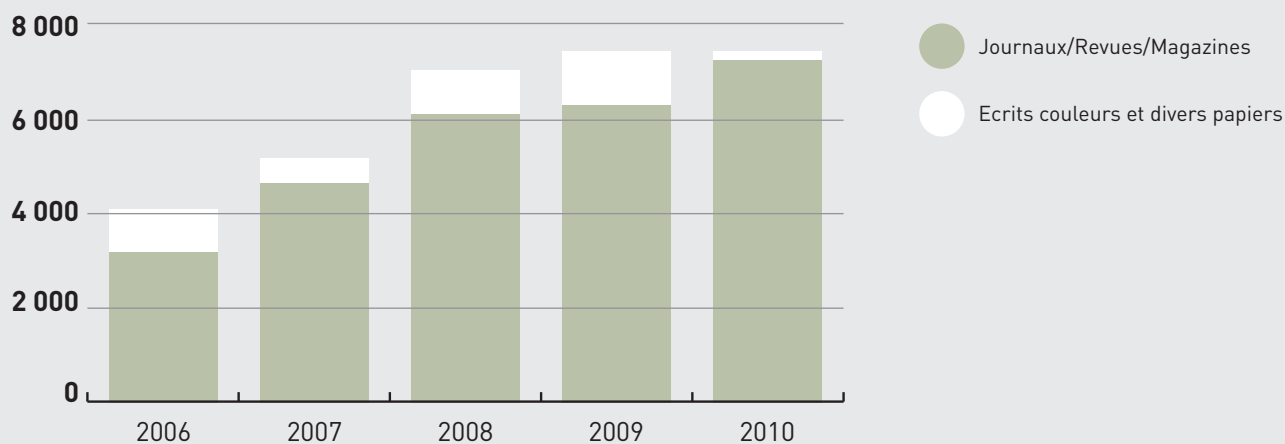
Les flux des emballages et des papiers

Les tonnages d'emballages valorisés (t)



On observe globalement une augmentation des emballages valorisés.
Au 31 décembre 2010, 15 802 tonnes ont été valorisées, soit 52.5 kg/habitant/an.

Les tonnages de papiers valorisés (t)



On observe globalement une augmentation des papiers valorisés du fait de l'intégration des collectivités dans les marchés du SDEDA. Au 31 décembre 2010, 7 397,57 tonnes de matériaux ont été valorisées soit 24.6 kg/habitant/an.

Ambassadeur de tri, un métier de proximité

Depuis la création du pôle « communication » en 2006, le SDEDA a multiplié les actions de sensibilisation auprès de la population auboise. Porte à porte, animations scolaires, réunions publiques... sont les missions quotidiennes de l'équipe d'ambassadeurs du tri.

Les 4 ambassadeurs du tri - Freddy K/Bidi, Damien Lesoille, Alexandra Marmillon et Evelyne Robert - sont tous titulaires du grade d'adjoint d'animation territorial 2^e classe. Le poste de la coordinatrice du tri a été renouvelé sur la même base qu'en 2009 : ingénieur territorial contractuel.

Porte à porte

Collectivités	Personnes vues	Avis de passage déposés
Saint Julien les Villas (action commencée en 2009)	1 197	1 421
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	2 028	1 585
Troyes (secteur gare + quartier des Sénardes + quelques adresses éparses pour les bailleurs Mon Logis et Troyes Habitat*)	403	173
SICTOM Seine Champagne	964	911
Saint Germain (Action à finaliser en 2011)	292	196
Total foyers sensibilisés en 2010	4 884	4 286
	9 170	

* Collectifs aux adresses suivantes : rue Surgale, rue des Fileurs et allée du Joli Saut.

Animations scolaires 2009/2010

« Je trie, tu tries, ... nous recyclons ! »

Le SDEDA, en partenariat avec l'Inspection académique, a lancé en janvier un concours dans les écoles primaires publiques. Ce concours intitulé « Je trie, tu tries, ... nous recyclons ! » s'adresse aux classes de CP. Le principe est le suivant : dessiner une affiche sur le thème du tri et/ou du recyclage. Chaque élève des deux classes lauréates s'est vu remettre divers cadeaux en lien avec le tri et le recyclage.

Les remises des prix se sont clôturées par un goûter offert par le syndicat et bien évidemment, les déchets produits ont été triés. Les deux affiches lauréates serviront de support pour réaliser la carte de vœux 2011 du syndicat.



1^{er} prix : un appareil photo numérique
Classe de GS/CP de Mme Lefèvre, Le Pavillon-Ste-Julie



2^e prix : un bon d'achat Cultura de 100 €
Classe de CP de Mme Pouilly, Torvilliers

Le bilan des animations

Commune	Nombre d'élèves
Bagneux-la-Fosse	38
Bar-sur-Aube (Louis Berrard)	79
Bossancourt	21
Bouilly	111
Bouy-Luxembourg	17
Champignol-lez-Mondeville	17
Chauchigny	23
Chessy-les-Près	23
Courteranges	69
Dosches (Les Gaillots)	17
Fontvannes	50
Jasseines	21
Jessains	21
La Chapelle Saint-Luc (Pierre Brossolette)	12
Le Pavillon Sainte-Julie	20
Les Croutes	18
Lesmont	32
Macey	51
Mesnil-Saint-Loup	23
Mesnil-Saint-Père	49
Montiéramey	23
Polisot	40

Commune	Nombre d'élèves
Pont Sainte-Marie	20
Pont-sur-Seine	64
Romilly-sur-Seine (Gambetta)	159
Rosières (Fernand Vigneron)	71
Saint-André-les-Vergers (Paul Maitrot)	205
Saint-Julien-les-Villas (Robin Noir)	44
Saint-Parres-aux-Tertres (Jules Ferry)	25
Saint-Parres-les-Vaudes	23
Savières	40
Semoine	23
Torvilliers	49
Troyes :	
- Ecole Dumont Tauxelles	26
- Ecole Paul Bert	25
- Ecole Les Cumines	41
- Ecole Jules Ferry	48
- Ecole Jean Macé	156
- Ecole Jeanne d'Arc	28
- Ecole Saint Dominique Savio	18
Vaupoisson	20
Villechétif	57

1917

enfants ont été
sensibilisés à la
collecte sélective
à l'occasion des
animations
scolaires
2009/2010

Animations scolaires 2010/2011

« La poubelle jaune raconte »

En novembre, le SDEDA a contacté les écoles primaires publiques et privées pour leur proposer de participer à la 2^e édition du concours « La poubelle jaune raconte ». Il reste identique à la 1^{ère} édition : les classes de CM1- CM2 inscrites devront écrire et illustrer un récit sur le devenir de nos déchets. Les résultats seront donnés au plus tard en juin 2011.

Le bilan des animations

340

enfants ont été sensibilisés à la collecte sélective à l'occasion des animations scolaires 2010/2011

Commune	Nombre d'élèves
Crespy-le-Neuf	23
Laines-aux-Bois	36
Pont-sur-Seine	43
Saint Hilaire-sous-Romilly	21
Sainte-Savine (Édouard Herriot)	22
Troyes	
- Ecole 14 Juillet*	119
- Ecole Jean Jaurès*	88
- Ecole Jacques de Létin	85
- Ecole Saint Dominique Savio	22
- Ecole Saint Pierre	26



* animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Autres animations (hors cadre scolaire)

290

enfants ont été sensibilisés à la collecte sélective à l'occasion des animations extrascolaires

Commune	Nombre d'élèves
Barberey-Saint-Sulpice (ACM Le Tournesol)	22
Châtres (ACM)	33
Gélannes (ACM Les Chérubins)	18
Jessains (Familles Rurales)	10
Romilly-sur-Seine (ACM)	11
Rouilly-Saint-Loup (ACM Menois)	18
Saint-Julien-les-Villas (ACM)	68
Soulaine-Dhuys (Au Méli Mômes)	8

Commune	Nombre d'élèves
Torcy-le-Grand (Familles Rurales)	24
Troyes (ACM Québec)	28
Troyes (ACM Jules Guesdes)	7
Vendeuvre-sur-Barse (Maison pour tous)	37
Villemereuil (Familles Rurales)	6

ACM = Accueil Collectif de Mineurs

Le SDEDA est également intervenu auprès d'enfants de l'Institut médico-éducatif L'Éveil de Vendeuvre sur Barse, du Conseil Municipal Jeunes de Troyes, ...



Animations évenementielles

23 janvier

Journée Environnement

organisée par les Scouts de France
sur le site de l'association Chlorophylle à Romilly-sur-Seine

2 avril

Mettez-vous au vert avec l'ESTAC

match au stade de l'Aube ayant pour thématique le développement durable

2 et 3 avril

Village du Développement Durable

organisé par la Communauté d'Agglomération Troyenne
sur la place de l'Hôtel de Ville à Troyes

17 au 21 mai

Exposition Eco et Gaspillo

organisée par le Conseil Jeunes de Vendeuvre-sur-Barse au COSEC
pour les élèves et enseignants des écoles primaires et du collège

22 mai

Foire des Riceys

organisée par l'Office du Tourisme de Les Riceys

5 et 6 juin

Eco-Festi'val en Noxe

organisé par la commune de Villenauxe-la-Grande

12 et 13 juin

Nature en Fête

organisée par la Fédération des Chasseurs de l'Aube au Parc de Menois

18 juin

Jeux départementaux

organisés par le CDOS au complexe Henri Terré à Troyes

27 juin

Journée Environnement

organisée par La Ferme Pédagogique de La Béchère de Romilly-sur-Seine



7 Juillet

Fête des enfants (des salariés)

organisée par Petit Bateau© à Troyes

7 au 11 juillet

Festival en Othe

organisé par l'association du même nom à Aix-en-Othe

2 septembre

Exposition sur les déchets

organisée par le lycée de Saint-Pouange pour les élèves et enseignants

18 et 19 septembre

Foire de La Choucroute

organisée par la ville de Brienne-le-Château (en partenariat avec le SIEDMT0)

2 et 3 octobre

Ecol'Aube Festival

organisé par l'association du même nom à La Rivière-de-Corps

25 au 28 octobre

Les Nuits de Champagne

organisées par l'association du même nom au Cube de Troyes

20 novembre

Semaine de la Réduction des Déchets

organisée par la ville de Saint Germain sur la place du centre commercial

22 au 24 novembre

Semaine de la Réduction des Déchets

organisée par l'association Eco-Campus 3, pour les élèves de l'UTT

23 et 25 novembre

Semaine de la Réduction des Déchets

organisée par la ville de Troyes dans les écoles Jean Jaurès et 14 Juillet (avec sensibilisation sur la conteneurisation enterrée)

26 et 27 novembre

Semaine de la Réduction des Déchets

organisée par la ville de Sainte-Savine à la Maison pour tous

15 décembre

Cross annuel régional

organisé par l'UNSS Champagne-Ardenne au complexe Henri Terré à Troyes



Le SDEDA a acheté 15 supports bi-flux mobiles appelés « point-tri ». Initialement achetés pour une action menée en partenariat avec les Nuits de Champagne et la ville de Troyes, le SDEDA met à disposition des collectivités locales/associations..., ces « points-tri » pour aider à la mise en place du tri sur un événementiel. Ces supports présentent un côté « ordures ménagères » et un côté « tri » muni d'un couvercle operculé (pour limiter les erreurs de tri).

Réunions publiques

En 2010, le SDEDA a réalisé des réunions publiques sur le tri des déchets à la demande des collectivités suivantes :

→ Communauté de communes du Chaourçois

9 février

réunion à Balnot-la-Grange pour les communes de Balnot-la-Grange, Chesley, Chaserey, Etourvy et Villiers-le-Bois

11 février

réunion à Chaource pour les communes de Chaource, Lantages, La Loge-Pomblin, Les Granges, Les Loges-Margueron, Metz Robert et Vougrey

16 février

réunion à Cussangy pour les communes de Cussangy, Lagesse, Maisons-les-Chaource, Pargues, Praslin et Turgy

18 février

réunion à Bernon pour les communes d'Avreuil, Bernon, Coussegrey, Lignières, Prusy, Vallières et Vanlay

→ Entente d'Arcis-sur-Aube

31 mars : réunion pour les habitants d'Arcis-sur-Aube

→ Communauté de communes du Val d'Armance

16 novembre : réunion à La Villeneuve-au-Chemin pour toutes les communes de la CC

→ Communauté de communes du Nogentais

1^{er} décembre : réunion à Nogent-sur-Seine réservée aux habitants de deux entrées du quartier Le Parc/Saint Roch



Actions vers les publics relais

Liés par un objectif commun « améliorer la qualité du tri », le SDEDA mène des actions de sensibilisation avec de nombreux partenaires :

- l'ADPS (formations continues, écoles de la 2^e chance... pour les personnes à la recherche d'un emploi)
- les bailleurs (Aube Immobilier, Century 21, Mon Logis et Troyes Habitat) et leurs prestataires de services (régies de quartier, entreprises de nettoyage)
- des Conseils Municipaux Jeunes ou équivalent
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Soulaïnes
- divers foyers d'accueil (ADOMA, Jeunes Travailleurs...)
- diverses associations (Nuits de Champagne, 10 de coeur, ...)

Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE

Depuis septembre 2010, le SDEDA dispose de créneaux pour organiser des visites du centre de tri TRIVAL'AUBE (règle générale : les deux premiers jeudis de chaque mois sont réservés au SDEDA, les deux suivants à SITA DECTRA).

De plus, SITA DECTRA est susceptible de mettre à disposition du SDEDA certains outils de collecte ou de communication. Ainsi, la voiture hippomobile et son meneur ont été mis à disposition de l'équipe communication pour une animation à Pont Sainte Marie en septembre.



50

personnes ont
visité le centre
de tri Trival'Aube
en 2010

Une communication grand public

Outre les actions de « terrain » menées par les ambassadeurs du tri, le SDEDA suit un plan de communication à l'échelle départementale. L'année 2010 marque le passage du syndicat à l'ère numérique.

Un site Internet et une Web TV

En janvier 2010, ont été mis en ligne simultanément :

La web TV (via Youtube) : www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

La Web TV du SDEDA permet d'avoir un lien vidéo avec les usagers. On y retrouve les émissions et spots publicitaires conçus par le SDEDA mais également tous les reportages que Canal 32 a pu réaliser sur les actions des ambassadeurs.

La Web TV est également accessible depuis le site Internet.

Le site Internet : www.sdeda.fr

Le site Internet du SDEDA se découpe en deux grandes parties : une partie informative pour les usagers et une partie réservée aux adhérents.

L'espace grand public donne, via un système d'onglets, une multitude d'informations :

- présentation du SDEDA (missions, adhérents, ...)
- gestion des déchets (historique, responsabilités, ...)
- actions du pôle communication (ambassadeurs du tri, ...)
- publications légales (délibérations, marchés publics et rapports annuels)

Les habitants peuvent également accéder à certains espaces directement en cliquant sur une icône :

- espace « Vos déchets » : l'habitant sélectionne sa commune et obtient toutes les informations qui lui sont propres en matière de collecte, déchèterie, ...
- espace « Téléchargement » : tout un chacun peut télécharger les documents de communication du SDEDA
- espaces « scolaires », « questions/réponses »...

La page d'accueil comporte une partie actualité : y sont indiqués les actions événementielles auxquelles participent les ambassadeurs du tri, des astuces de tri, des questions/réponses...

L'espace « adhérents » se décompose en deux parties :

- un espace commun pour les actualités, les enquêtes et la communication.
- un espace privé où chaque collectivité a accès à son planning de caractérisations, ses tonnages, ses coûts et ses recettes.

25 000 visiteurs

Bilan des consultations du site www.sdeda.fr

Sur un an, le site a été consulté environ 25 000 fois.

Les pages les plus visitées sont celles sur les communes et les collectivités.

Par ailleurs, les fichiers les plus téléchargés sont le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et les documents liés aux animations scolaires.



Des spots publicitaires

En 2009, le SDEDA a fait réaliser et diffuser par Canal 32, deux spots publicitaires « Communication générale » (pourquoi trier, point vert) et « emballages plastiques ».

Leur diffusion prévue pour un an s'est terminée en juillet.

Le plan de communication 2010 du SDEDA prévoyait la réalisation de deux spots supplémentaires.

Le premier est consacré aux emballages en verre.

Le second se présente sous forme d'un quiz : le spectateur doit répondre à 4 questions pratiques sur le tri des emballages.

Le nouveau plan de diffusion, commencé en décembre, courra jusqu'en novembre 2011 de la façon suivante :

- pendant les 3 premiers mois : diffusion des deux nouveaux spots uniquement (« quiz » et « emballages en verre »)

- pendant les 9 mois suivants : alternance chaque mois entre un spot de 2009 et un spot de 2010.

La diffusion mensuelle de chaque spot se fera sur une période de 10 jours (40 diffusions au minimum).

Ce plan de diffusion a été choisi afin de ne pas lasser le téléspectateur.



Communication écrite

Le SDEDA et la ville de Troyes ont poursuivi leur partenariat dans le cadre de la rubrique « Le tri d'Alice » du Press'Troyes. Les thèmes abordés en 2010 : les produits ménagers, les emballages en verre, le dentifrice, les boîtes à oeufs, les barquettes, les bouteilles d'huile, le pique-nique, les dosettes de café, les logos des emballages et les sacs plastiques.

Relation presse

La presse locale continue à diffuser régulièrement les actions du SDEDA.

Cela a un double avantage :

- continuer à sensibiliser « indirectement » les aubois aux bonnes pratiques du tri
- valoriser l'équipe d'ambassadeurs du tri.



Plan de communication 2011

Les « point-tri » acquis par le SDEDA et la ville de Troyes seront modifiés afin d'y faire ajouter un poteau portant un panneau en plexiglas : des affiches donnant les consignes de tri (adaptées à chaque collectivité) pourront ainsi y être apposées.

Le SDEDA travaillera à l'élaboration de nouveaux spots avec Canal 32 (un 2^e quiz « plus difficile » devrait ainsi voir le jour).

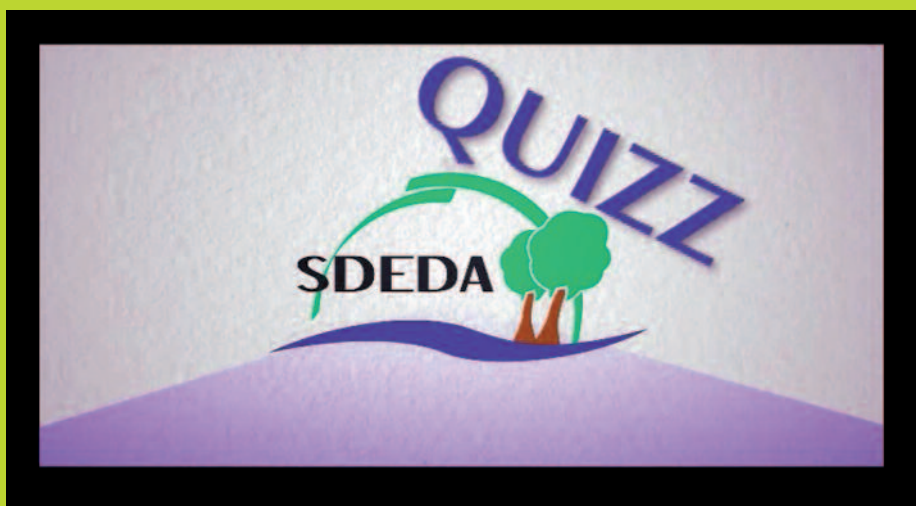
Au vu du succès des spots télévisuels, le SDEDA travaillera à une campagne d'informations radiophonique.

Le quiz

Le SDEDA vous propose de tester vos connaissances en matière de tri des déchets.
Attention, vous êtes prêts ? C'est à vous de répondre !



1^{ère} question :
ce flacon est-il recyclable ?
La réponse est oui,
vous pouvez jeter ce flacon
dans le conteneur ou sac jaune,
à condition d'enlever
son pistolet, qui, lui,
n'est pas recyclable !



2^e question :
cette bouteille d'huile en plastique est-elle recyclable ?
La réponse est oui, vous pouvez
jeter les bouteilles d'huile en
plastique vides dans
le conteneur ou sac jaune !



3^e question :
Un seul de ces déodorants est recyclable : lequel ?
Vous avez trouvé
C'est uniquement l'aérosol de
déodorant !



4^e question :
cette brique de jus de fruit est-elle recyclable ?
Et bien oui ! Toutes les briques,
les grandes et les plus
petites peuvent être déposées
dans le conteneur
ou sac jaune !



Cité administrative des Vassaules
22, rue Grégoire-Pierre Herluison
BP 3047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr

